

DELIBERATION

44 (7.1)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MONTEUX

Objet : Budget Parc des Forges 2019 - Compte de gestion

Monsieur le Maire expose que le Trésorier de la Collectivité établit un Compte de Gestion retraçant les opérations budgétaires du Parc des Forges.

Ce Compte de Gestion retrace les dépenses et recettes, avec une présentation analogue à celle du Compte Administratif, ce qui permet d'apprécier, par comparaison, la stricte concordance des deux documents. Il comprend :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la Collectivité),
- un bilan comptable du Parc des Forges décrivant, de façon synthétique, l'actif et le passif de la Collectivité.

Le Compte de Gestion est soumis au vote de l'Assemblée délibérante, qui peut s'assurer de la sincérité des comptes et de la cohérence entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur. Un second contrôle est ensuite effectué par le juge des comptes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Comptable Public pour l'exercice 2019.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

